

Chenilles processionnaires : attention aux poils urticants !

Chaque année, elles reviennent et c'est un fléau. Ces chenilles se rassemblent sur les branches des chênes afin de filer des cocons de soie blanche pour s'y abriter par centaines. Elles sont également présentes sur d'autres arbres comme le noyer.



Au contact de la peau, elles provoquent des éruptions cutanées, difficultés respiratoires, maux de gorge, œdèmes ainsi que des problèmes oculaires. Ces chenilles sont aussi néfastes pour les animaux domestiques. Différentes solutions existent comme la pulvérisation d'un insecticide biologique ou la pose de pièges à phéromones.

Que faire en cas d'exposition?

Recommandations de l'ANSES (Agence nationale sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)

- Si l'on pense avoir été touché, il est recommandé de prendre une douche, de bien se rincer pour faire partir les poils et de changer de vêtements. Il ne faut pas frotter les lésions pour éviter de casser les poils invisibles présents.
- En cas de signes d'urgence (détresse respiratoire, perte de connaissance...), il faut immédiatement appeler le 15, ou le 112 ou le 114 pour les personnes sourdes et malentendantes.
- Lorsqu'on a eu des poils dans l'œil, il faut consulter rapidement un ophtalmologue.
- En cas d'autres symptômes (rougeur, démangeaison) : appeler un Centre antipoison ou consulter un médecin. Si possible, photographiez la chenille pour permettre d'identifier l'espèce avec certitude.
- Pour les animaux domestiques, consulter un vétérinaire ou appeler un centre antipoison vétérinaire.



Liens utiles

<u>Chenilles processionnaires : gare aux poils urticants (ANSES)</u>
<u>Chenilles processionnaires : ne pas toucher ni approcher (ANSES)</u>
<u>Processionnaires du pin et du chêne : des chenilles urticantes (ARS)</u>